

30/03/2022



Administration communale
de et à

1315 INCOURT

LA PRESIDENTE

Votre correspondant :

Kevin HAUTECLAIR
Tél : 087/34 29 09
kevin.hauteclair2@swde.be

Verviers, le 28 mars 2022

Nos références : PRH, Jur et Achats/SJ/-/KH/Ass.
gén.ord.31052022/dp.0703

Vos références :

Annexe : 1

RECOMMANDE

Madame, Monsieur,

Conformément à la décision du Conseil d'administration de la SWDE du 4 février 2022 et aux articles 38 et 40 des statuts, j'ai le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le **mardi 31 mai 2022 à 15 heures à l'Hôtel Van Der Valk, rue de la Station 4, 4800 Verviers.**

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

1. Rapport du Conseil d'administration ;
2. Rapport du Collège des commissaires aux comptes ;
3. Approbation des bilan, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2021 ;
4. Décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes ;
5. Election de deux commissaires-réviseurs ;
6. Emoluments des deux commissaires-réviseurs élus par l'Assemblée générale ;
7. Nomination du Président du Collège des commissaires aux comptes ;
8. Modification de l'actionnariat ;
9. Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2022.

Les documents relatifs aux différents points de l'ordre du jour seront à votre disposition au plus tard le **16 mai 2022**, sur le site internet de la S.W.D.E., à l'adresse suivante <http://www.swde.be/fr/ag2022>.

Si vous rencontrez des difficultés avec ce mode de communication, vous pouvez contacter la personne mentionnée sous "correspondant".

Au vu de la situation sanitaire actuelle, je vous invite vivement à privilégier le vote par procuration. Vous trouverez à cette fin, en annexe, le modèle de procuration à compléter, à signer et à renvoyer **au plus tard pour le 24 mai 2022** à l'adresse juridique. verviers@swde.be.

Si toutefois vous décidez de participer physiquement à l'Assemblée, celle-ci se déroulera dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

Je me permets également d'attirer votre attention quant au lieu où l'Assemblée générale se tiendra. Le bâtiment du Polygone de l'eau, lieu habituel de l'Assemblée générale, n'étant pas encore totalement opérationnel suite aux inondations, et afin de vous recevoir dans les meilleures conditions, l'Assemblée se tiendra, exceptionnellement, à **l'Hôtel Van Der Valk de Verviers**.

D'avance, je vous remercie pour votre compréhension et votre collaboration.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Aurore TOURNEUR